

← MES ACTUALITÉS ASSURANCE VIE

Actualités vie | Mes actualités assurances vie | Industrie verte

La loi industrie verte : ce que cela implique pour votre épargne chez GMF Vie

Dernière mise à jour le 21/06/2025



Adobestock

Promulguée le 23 octobre 2023, la **loi industrie verte** vise à accélérer la réindustrialisation de la France en **orientant l'épargne vers des investissements plus durables** et en favorisant la transition écologique des entreprises.

Dans le but de financer cette transition, la loi s'appuie sur l'**épargne privée en plus des fonds publics**. L'objectif étant, d'encourager les épargnants à **orienter une partie des fonds placés** sur leurs contrats d'assurance vie ou sur leurs plans d'épargne retraite vers des **industries responsables** telles que, par exemple, les énergies renouvelables et l'agriculture responsable.

À ce titre, les assureurs sont tenus de **renforcer leur devoir de conseil**, consistant à recueillir et à intégrer les éventuelles préférences des épargnants en matière d'**investissement durable**. Ce dernier est défini comme étant un investissement qui prend en compte non seulement des critères financiers mais aussi des **critères extra-financiers, appelés critères ESG** (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

Ainsi, un investissement durable, intégrant des critères ESG, est principalement centré sur le respect de l'environnement et sur l'humain.

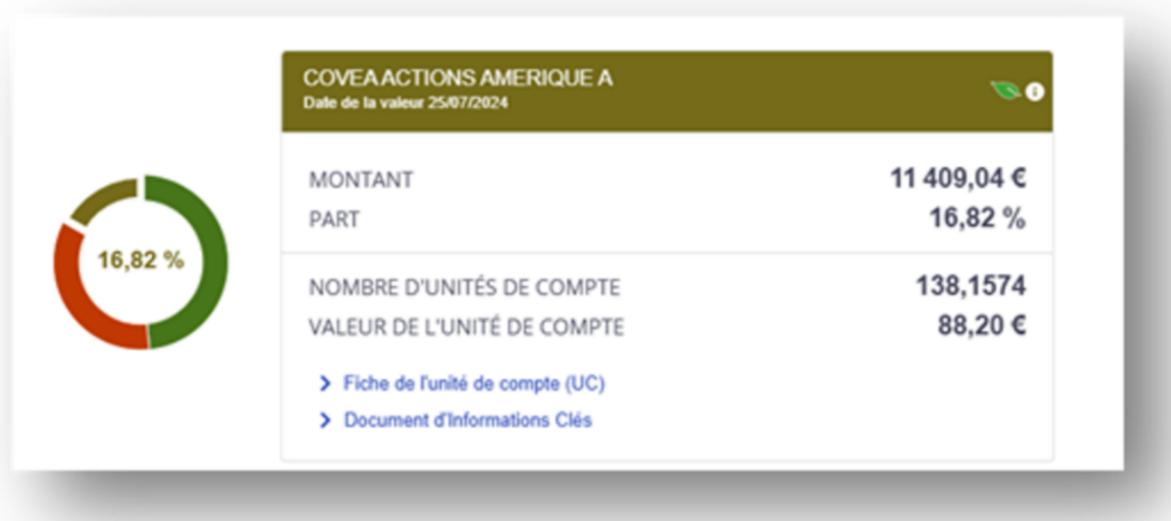
Dans ce contexte, GMF Vie s'assure constamment de vous proposer une **sélection de supports financiers adaptés à vos attentes**, y compris en matière ESG, vous accompagnant ainsi pendant toute la durée de votre contrat.

VOICI LES MESURES SPÉCIFIQUES MISES EN PLACE PAR GMF VIE POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS ÉVENTUELLES ATTENTES CONCERNANT LES CRITÈRES ESG :

D'abord, au niveau du devoir de conseil, une question a été intégrée afin de vous permettre d'**exprimer vos préférences relatives aux critères ESG** et par suite de définir votre **profil ESG**.

Selon votre réponse à la question, **votre profil ESG pourrait être neutre, sensible ou impliqué**. Cela nous permettra de vous présenter des **supports qui correspondent à votre profil**.

Ensuite, afin de vous accompagner au mieux dans votre choix de supports au sein de notre gamme, une **nouvelle classification intégrant l'orientation en matière ESG** est désormais proposée depuis la consultation de votre contrat :



Cette illustration est également visible au niveau des **différents actes de gestion** (versement unique – versement automatique – arbitrage – rachat partiel). Elle est symbolisée de la manière suivante :

Support sans feuille : Il s'agit soit d'un support qui n'intègre **aucun critère environnemental** (émissions de CO2, consommation énergétique...) et/ou **social** (qualité du dialogue social, formation des salariés...) et qui n'a **pas d'objectif d'investissement durable** ; soit un support qui prend en compte des critères environnementaux ou sociaux mais qui **ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements ayant un objectif environnemental ou social**.

Support à une feuille : Support qui **prend en compte des critères environnementaux** (émissions de CO2, consommation énergétique...) ou sociaux (qualité du dialogue social, formation des salariés...) et qui **communique sur ceux-ci**.

Support à deux feuilles : Support qui **prend en compte des critères environnementaux** (émissions de CO2, consommation énergétique...) ou **sociaux** (qualité du dialogue social, formation des salariés...) et qui **communique sur ceux-ci**. En plus, ce support **s'engage sur une proportion minimale d'investissement dédiée à une activité environnementale**. Le niveau d'engagement sur le plan environnemental est donc renforcé par rapport à celui du support ayant une seule feuille.

Il est à noter que lorsque vous investissez sur un pack ou une formule, l'évaluation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est positionnée au niveau du pack ou de la formule, et non à chaque support qui le compose.

En plus du repérage graphique, une **info-bulle** a été intégrée à la suite du bloc d'échelle de risque des supports dans votre espace client afin de mieux vous éclairer sur leur verdure.

Comprendre l'indicateur de risque des supports en unités de compte

L'indicateur de risque, noté de 1 à 7, se retrouve devant chaque support en unités de compte.

1 2 3 4 5 6 7

← Risque le plus faible Risque le plus élevé

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Comprendre l'indicateur de catégorie finance durable

Support en euros 100,00 %

€ SUPPORT REGULIER 100,00 % 300,00 €

Supports en Unités de Compte (UC)

5 COVEACTIONS AMERIQUE A 0 % 0 €

5 - GMF ITINERAIRES MAI 2021 Non éligible

Restant à répartir : 0 % Restant à répartir : 0 €

Continuer

Info Bulle

LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DES SUPPORTS

Support qui prend en compte des critères environnementaux (émissions de CO2, consommation énergétique ...) ou sociaux (qualité du dialogue social, formation des salariés ...) et qui communique sur ceux-ci.

Comprendre l'indicateur de risque

Support qui prend en compte des critères environnementaux (émissions de CO2, consommation énergétique ...) ou sociaux (qualité du dialogue social, formation des salariés ...) et qui communique sur ceux-ci. En plus, ce support s'engage sur une proportion minimale d'investissement dédiée à une activité environnementale. Le niveau d'engagement sur le plan environnemental est donc renforcé par rapport à celui du support ayant une seule feuille.

Comprendre l'indicateur de catégorie finance durable

A noter, un support sans feuille est un support qui :
 - soit n'intègre aucun critère environnemental (émissions de CO2, consommation énergétique ...) et/ou social (qualité du dialogue social, formation des salariés ...) et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable ;
 - soit prend en compte des critères environnementaux ou sociaux mais ne comporte aucun engagement sur une proportion minimale d'investissements ayant un objectif environnemental ou social.

Pour plus d'informations sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

RETOUR

Découvrez nos supports responsables, leurs performances, niveaux de risque et horizon de placement.

DÉCOUVRIR